

L'indemnisation des victimes d'actes criminels

La Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (appelée communément LI.V.A.C.) est en vigueur depuis le 1er mars 1972. Cette Loi se trouve fort méconnue et ce, tant du public que par le monde juridique. Et pourtant, elle peut s'avérer très bénéfique pour les victimes qui font face à des agresseurs introuvables ou insolvables.

C'est la CSST (Commission de la santé et de la sécurité du travail) qui administre l'application de cette Loi. La victime a une année pour faire une demande d'indemnisation. Cette année sera comptabilisée de façon différente selon le type de dommage. Retenez seulement que les dommages psychologiques sont examinés de manière particulière.

L'IVAC s'adresse à toute personne qui a subi, au Québec, une lésion corporelle ou psychologique à la suite d'un acte criminel. Seuls certains crimes sont couverts par le programme d'indemnisation et sont " listés " dans l'annexe de la Loi. Les plus fréquents sont les voies de fait, l'agression sexuelle et l'inceste.

Les indemnités prévues à la Loi se situent à différents niveaux. L'indemnité de remplacement de revenu concerne la perte salariale qui se trouve compensée à 90 % du revenu net. Le montant maximal du revenu brut ne peut excéder 53 500.00 \$ en 2003. Cette indemnité est versée à toutes les deux semaines durant l'incapacité de travailler de la victime. A noter que ces indemnités sont non imposables, incessibles et insaisissables.

Une indemnité forfaitaire pour les séquelles physiques et psychologiques est prévue ainsi que des compensations pour les frais médicaux, tels que la physiothérapie ou une thérapie avec un psychologue.

Les autres indemnités sont attribuées lors du décès des victimes ou lorsqu'une aide personnelle à domicile s'avère nécessaire. La réadaptation de la victime dans son milieu de vie que ce soit à la maison ou au travail peut également engager certains frais.

Pour conclure nous vous suggérons de rencontrer un avocat lorsque survient un acte criminel sur votre personne. Les bénéfices que la Loi peut vous procurer sont souvent sous-évalués.

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.

Signé Kernok

Dis-moi donc comme t'un beau casque...

Carole Bouchard

Est-ce les derniers grands vents d'automne qui m'ont amenée à remarquer ces chapeaux, non c'est plutôt la fantaisie qui s'en dégage.

Sylvie Choquette utilise différents tissus de couleurs et des textures, des cuirs, des fourrures et d'autres accessoires pour leurs donner une touche personnelle. Tous ces chapeaux sont différents et uniques.

Mais Sylvie Choquette, c'est aussi «Kernok, la pirate » qui, ces quinze dernières années, a exploré bien d'autres domaines. Propriétaire d'une friperie à Montréal, elle s'est retrouvée entourée d'une variété de vêtements qui lui donne envie d'en créer. Autodidacte, elle commence à coudre et réalise ses premiers vêtements qui sont offerts à une clientèle «Punk».

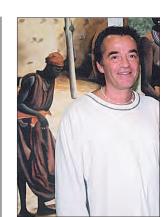
Maintenant établie dans les Laurentides, c'est sous le nom de *Kernok* qu'elle signe toutes ses réalisations. Outre ses chapeaux, elle se spécialise dans la création et confection de vêtements et d'accessoires en cuir et en jeans. Il est même possible de lui demander des créations selon notre goût.

Elle tient boutique au Marché aux Puces de Prévost mais jusqu'à la fin décembre seulement.

Une si grande créativité mariée à une telle imagination n'arriveront jamais à me la faire oublier.



Kernok, alias Sylvie Choquette, présente ses chapeaux sur des mannequins qu'elle a peint avec beaucoup d'originalité.



Jean-Claude Latour, artiste peintre.

Deux artistes de Prévost se démarquent à Montagne-Art

Nicole Deschamps

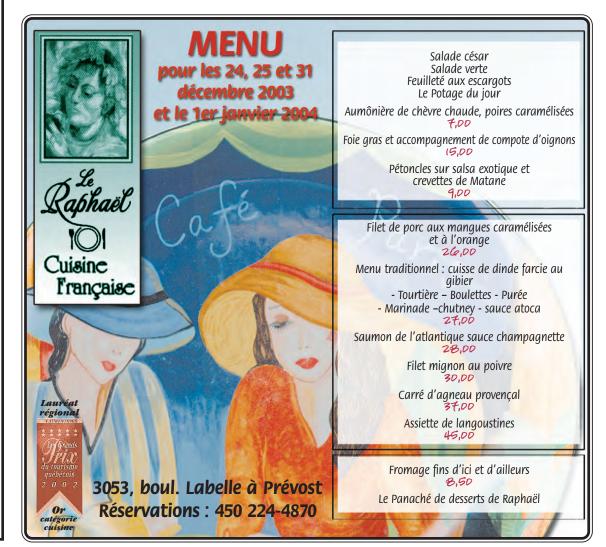
Les 17, 18 et 19 octobre derniers avait lieu la 18° édition de l'exposition multidisciplaire Montagne Art de Saint-Hippolyte, regroupant 40 artistes de la région et du Québec.

Chaque année les artistes de Prévost y font très bonne figure, et cette année ce furent Jean-Claude Latour, artiste peintre, et Claude Picard, photographe, qui ont charmé le public de leur art.

Claude Picard a remporté l'un des six Prix d'excellence pour ses magnifiques photographies de paysages et de bâtiments. Claude est l'un des organisateurs de l'événement et est vice-président de Montagne-Art.

Quand à Jean-Claude Latour, il ne cesse depuis 15 ans de nous surprendre par son immense talent. À surveiller: Jean-CLaude nous prépare une toute nouvelle cuvée d'oeuvres originales et personnelles. Il nous les dévoilera très bientôt.

C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer en octobre prochain. Pour informations : Municipalité de Saint-Hippolyte 563-2505 poste 231 ou www.inter-actif.qc.ca/montagne-art.





Claude Picard, photographe.